

## **Politique de reconnaissance des bénévoles de l'AUM**

L'AUM est une association dynamique offrant des ligues de 4 à 5 soirs semaine à toutes les saisons. Cette offre de service est réalisable grâce à l'aide d'innombrables bénévoles. Afin de reconnaître l'apport de ceux-ci, l'AUM organise des activités réservées aux bénévoles au courant de l'année (habituellement, une par saison). Durant ces événements, les bénévoles peuvent interagir entre eux et avec la permanence de l'AUM. Ceci favorise la communication, le partage et augmente l'esprit de communauté de l'association.

Certains de ces bénévoles s'investissent dans plusieurs initiatives et leur implication, ainsi que l'expertise qu'ils développent est très appréciée et précieuse pour l'AUM. Afin de remercier ces bénévoles de leur grande implication, une gratuité d'abonnement leur est offerte pour l'année suivant une implication marquante.

Pour être éligible à cette gratuité, un membre doit :

1. Obtenir une recommandation spéciale;
2. Avoir effectué le nombre minimum d'heures de bénévolat selon la catégorie applicable :
  - Membres récréatifs : 30 heures d'implication
  - Membres compétitifs\* : 45 heures d'implication

*\*Les membres compétitifs reçoivent déjà des subventions et du support pour leur équipe en relation avec les heures de bénévolat effectuées. Pour cette raison, ces membres doivent faire 50 % plus de bénévolat pour bénéficier d'une gratuité de leur abonnement.*

Une liste des bénévoles avec le cumul des heures effectuées durant l'année, en plus des noms des membres proposés pour une recommandation spéciale est rédigé par la permanence et présentée à la dernière rencontre de l'année calendrier du CA. Le CA a le mandat d'approuver les membres éligibles pour la gratuité.